



## Commune d'Etoy - Conseil communal

---

# Rapport de la Commission de gestion



Sur le préavis n° 03/2021  
relatif à la gestion et aux comptes 2020

# Mandat et composition de la CG

En application des articles 40 du règlement communal et 93c de la loi sur les communes et conformément au mandat que lui a confié le Conseil communal, la Commission de gestion a procédé à l'examen de la gestion et des comptes 2020 ainsi qu'à l'analyse de plusieurs dossiers dont certains préavis.

La Commission, composée de Mesdames Valérie Hüsler, Sylvie Jara, Rapporteur, ainsi que Messieurs Thierry Cretegny, président, David Rojard, Jan-Frederik Lange, Grégory Knigge et Tristan Jakob, s'est réunie à 7 reprises, dont 1 fois avec la Municipalité. Au vu de la situation sanitaire, la commission n'a pas jugé opportun d'effectuer des visites.

La révision des comptes de la Commune a été réalisée par l'auditeur BDO SA à Epalinges entre le 29 et le 30 avril 2021. Le rapport d'audit est annexé au préavis et conclut à la conformité des comptes communaux 2020.

## Questions générales abordées par la CG

### Pandémie Covid 19

La Commission a demandé à la Municipalité dans quelle mesure il est possible d'estimer l'impact de la pandémie.

On notera une différence de revenu due aux remises de loyer de CHF 42'987.50 et des charges additionnelles d'environ CHF 26'000.00 pour l'achat de produits de nettoyage ainsi que du personnel auxiliaire. D'un autre côté, des économies ont également été opérées. Par exemple, du fait que les écoles n'ont fait aucune sortie.

Finalement, la pandémie n'a pas eu un impact trop négatif sur les comptes 2020

La Commission s'est également penchée sur d'éventuelles faillites supplémentaires. Actuellement, aucune statistique n'a été mise en place. Les subsides et crédit COVID sont encore en cours et un remboursement des prêts n'est exigé qu'à partir de 2022, il est probable que dès lors, la situation évolue de manière significative.

### Déchetterie

La Commission a demandé à la Municipalité des éclaircissements à propos de l'utilisation de la déchetterie par les entreprises et commerçants de la commune. Ceux-ci n'y ont pas accès : ils doivent faire appel à des prestataires externes pour leurs déchets. Les employés communaux présents sur site sont très attentifs à ce que les déchets déchargés de camionnettes d'entreprises soient des déchets personnels.

Notons que les commerces situés dans la zone de la tournée de ramassage de déchets ménagers paient une taxe forfaitaire (plus élevée que les ménages privés) pour l'évacuation de leurs déchets en sacs taxés. Les commerces situés hors de la zone de ramassage ont le devoir de faire appel à des prestataires externes.

Lors de l'accueil des habitants de Saint-Prex, du personnel supplémentaire a été mis à disposition par notre commune voisine. La Municipalité a estimé les surcoûts sur la base des variations de tonnages pour tous les types de déchets entre 2019 et 2020, surcoûts qui ont été refacturés à la Commune de Saint-Prex.

## Eco Points

La question des éco-points (recyclage des biodéchets dans le voisinage) est une suggestion qui remonte à plusieurs années. La Commission de gestion a reçu des informations de la Municipalité, qui cherche une solution concrète. Une démarche a été entreprise avec l'intermédiaire de notre mandataire actuel. On estime la quantité de déchets verts à collecter à environ 59kg annuels par habitant et par année. Le coût de collecte, de traitement et de location des conteneurs est de l'ordre de CHF 10'000.- par année. Ce montant est raisonnable mais le problème se situe plus au niveau de la pose des conteneurs additionnels. Les directives fédérales à propos des éco-points recommandent en effet que chaque habitant dispose d'un point de collecte à une distance inférieure à 350m. Il faudrait donc prévoir au moins 3 points de récolte supplémentaires pour toucher la majorité des ménages. Actuellement sur les 3 éco-points seul celui de la Plantay semble approprié à la démarche de dépose des biodéchets à pied. Afin de correspondre au rayon de 350m, il faudrait rajouter un point au début de la route du Stand, un autre au croisement Bas du Rossé-Grand Pré et le dernier au croisement de la Romanèche et du Chemin d'Estuey (voir la carte ci-dessous). Il va sans dire que les odeurs et surtout le manque de place sur le domaine public prêteraient cette demande.



EN BLEU LES ÉCO POINTS EXISTANTS, EN ROUGE L'EMPLACEMENT ÉVENTUEL DES NOUVEAUX.  
DOCUMENT FOURNI PAR LA MUNICIPALITÉ

## Champ de chanvre

En plus de la gestion de la pandémie, le champ de chanvre face aux Communaux a occupé et occupe encore l'attention de la Municipalité. Un groupe de travail avec la Canton devrait se mettre en place pour apporter une réponse juridique globale à la question de cette culture à proximité des zones habitables. En attendant, l'arrêté municipal du 2 juillet 2020, qui règle cette question au niveau communal, est en vigueur.

A l'instigation du Canton, et pour apporter des éléments concrets au groupe de travail, la Municipalité a nommé une équipe testeurs olfactifs, composée de plusieurs membres du Conseil ainsi que d'habitants de la Commune. Leur mission consistait à se rendre individuellement sur plusieurs points donnés afin d'évaluer le niveau des odeurs à différentes heures de la journée, entre septembre et octobre 2020. Les résultats révèlent une nuisance largement supérieure à la norme autorisée par le règlement fédéral autour du terrain en question.



POINTS DE CONTRÔLE

Notons aussi que le champ a aussi accaparé nos autorités au-delà de la question du chanvre.

D'une part les plastiques utilisés comme lutte contre les mauvaises herbes n'ont pas été dégradés, ont été dispersés par le vent ou ont été camouflés par de multiples travaux du sol. Leur impact écologique fait l'objet d'une procédure cantonale.

D'autre part, le champ a été puriné en novembre et de surcroît lors de conditions météorologiques défavorables, bien que cela soit interdit durant cette période. L'épandage d'engrais liquides, lisiers, purins et solides fumiers n'est pas autorisé durant la période de repos de la végétation et également lors de conditions météorologiques longtemps défavorables, qui rendent les sols inaptés à recevoir

des engrais azotés. Le risque est que ces engrais s'infiltrent dans les eaux souterraines polluant et infectant les ressources en eau potable ou s'écoulent dans les eaux superficielles lacs et cours d'eau.

Le garde pêche a fait une dénonciation au ministère public. La Municipalité n'est pas encore informée des tenants et aboutissants à ce-jour.

## Études des comptes 2020

Le 3 mai 2021, Monsieur le Syndic José Manuel Fernandez, accompagné de Madame Ingrid Ciampi Boursière, nous ont présenté les comptes pour l'exercice 2020, nous avons pour la deuxième année consécutive utilisé la version informatisée de pièces comptables qui s'est affinée au cours de cette année.

Nous avons également reçu les rapports de l'organe de révision (BDO), sur lesquels nous n'avons rien à redire.

La Commission a procédé au contrôle des comptes (annexe au préavis n°3/2021) par pointage sur l'ensemble des écritures. La Commission a formulé une liste exhaustive de questions à la municipalité ainsi qu'à la boursière Madame Ciampi. Lors de la séance du 31 mai 2021 avec l'ensemble de la Municipalité ainsi que Madame Ciampi, la CG a obtenu les réponses souhaitées en toute transparence. Elle les remercie pour leur disponibilité.

Nous apportons les commentaires suivants.

### 21.3191.2 Impôts et taxes payées au canton ou communes

Ce poste comprenait principalement les impôts pour les personnes dirigeantes que nous ristournions aux communes concernées. Pour rappel, lorsqu'un contribuable de condition indépendante exerçait une activité dirigeante dans une autre commune que celle où il paie l'impôt cantonal, cette dernière ristourne à la commune du lieu de travail le 50 % de l'impôt afférent au produit de cette activité. Depuis le 1er janvier 2017, cette redistribution a été supprimée toutefois, nous avons encore quelques taxations tardives.

### 21.4004 Impôts spécial des étrangers

Nous n'avons plus de contribuable soumis à cet impôt.

### 21.4013 Impôts complémentaires s/immeuble personnes morales

La Commission note que dans les comptes, cet impôt dépasse les CHF 200'000.00 depuis 2017, largement au-dessus du budget. Cet impôt est dû par toutes les personnes morales propriétaires d'immeubles. Un dégrèvement peut être consenti lorsque la personne morale occupe ses propres locaux. Le revenu de cet impôt peut être considéré aléatoire, car il faut savoir qu'il est remboursable pendant 15 ans en cas de vente de l'immeuble.

## 22.3211 Intérêts des dettes à court terme

La Commune a eu des liquidités suffisantes et n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2020. Tout a été financé en interne.

## 22.3809 Attribution financière provisoire du croire

Petite explication à propos du calcul de ce montant. Le compte du croire est un compte de provision couvrant les défaillances de paiement estimées. Une partie de cette provision est transmise en même temps que le bouclage des impôts par l'Administration Cantonale des Impôts (par rapport au prélèvement par le Canton au nom de la Commune). Pour 2020, il s'agit de CHF 598'000.- Le solde correspond à 5 % des débiteurs de la Commune au 31 décembre (exemple impôt foncier, eau, location salle, etc.) et 100 % pour les contribuables qui sont déjà aux poursuites ou connus comme mauvais payeur.

## 23.3801 Attribution de réserves et de renouvellement

Les CHF 170'000.- du budget au compte 23.3801 comprenaient l'attribution à réserve pour le développement durable lié à la rétribution SEFA. Celle-ci a été de CHF 152'000.00 en raison d'une baisse de la consommation d'électricité pendant le blackout. Un nouveau poste au chapitre 84 a été créé pour permettre une meilleure gestion de ce fonds.

## 354.3141 Entretien bâtiment et entourage

La CG a trouvé le coût des défibrillateurs élevé, CHF 5'954.05 TTC par année pour deux appareils pour un abonnement d'une durée de 5 ans. La Municipalité remarque que dans notre canton cette installation n'est pas obligatoire, à l'inverse du Tessin par exemple. Le montant n'est pas anodin, mais la Municipalité a fait le choix de la sécurité. De plus le fournisseur garanti l'entretien et la surveillance des appareils. En cas d'utilisation ou de manipulation, une alarme se déclenche auprès du fournisseur et la valise est directement connectée auprès du 144 pour assister les utilisateurs en cas d'urgence.

## 450.3181 Honoraires et prestation de service yc compost

La CG a constaté un surcoût significatif au budget (ex : tassage de bennes). Trois bennes sont concernées : la ferraille, le bois et les encombrants. Le coût du transport est de CHF 200.00 à CHF 323.50 par benne. Le coût du tassage est de CHF 75.00. Chaque opération de tassage permet d'obtenir une plus longue durée de stationnement de la benne et ainsi économiser sur le transport. En 2020 des tassages supplémentaires demandés par la voirie n'ont peut-être pas été opportuns ; cette nouvelle pratique reste à optimiser.

## 60.3188 : Prestations surveillance Securitas

On peut relever une diminution de 50% des frais de surveillance. Il semble que l'entreprise a eu un problème opérationnel (informatique ou autre) qui a eu pour conséquence que les bâtiments

communaux sont sortis du planning de rondes pendant 6 mois. Ils ont eu l'amabilité de ne pas nous facturer.

## 9144.22 Rempl. Conduites eau, Rte Lavigny 6/2017

En relation avec la remarque du préavis (p.6) selon laquelle les montants hors taxes sont reportés dans les comptes, il faut préciser que ceci s'applique sur les préavis liés aux services pour lesquels la commune est contribuable TVA. Il s'agit du service des eaux, des égouts et eaux claires et des déchets. Dans ce cas du préavis 6/2017, il s'agit d'investissements liés aux eaux claires et pour lesquelles elle peut déduire la TVA.

# Commentaires sur le préavis de gestion

## Urbanisme et police des constructions

Le préavis mentionne un projet de révision du Plan Général d'Affectation (PGA). Cette démarche vise à répondre à la loi qui oblige les communes à réviser leur PGA tous les 15 ans ([art 27 LATC](#) : *Les plans sont réexaminés au moins tous les quinze ans. Ils sont révisés lorsque les circonstances ont sensiblement changé.*)

Notre PGA date d'avril 2001, et une révision peut s'étaler sur plusieurs années. Les services cantonaux pourraient bloquer un projet (Clos-Devant, par exemple) si le PGA n'est pas révisé selon la LATC actuelle.

## Service des eaux

Les 70'000 m<sup>3</sup> correspondent aux pertes et utilisations non facturées dont la quantité est passée de 35'000 m<sup>3</sup> en 2019 à 110'000 m<sup>3</sup> en 2020, ce qui représente 11% de la production d'eau. A titre indicatif, cela représente à peu près 3.5 fois la consommation des fontaines de la commune.

La Municipalité relativise ces volumes, la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux considérant qu'un réseau est bon lorsque ses pertes sont inférieures à 15%. Mais elle ne s'en satisfait pas et cherche activement à identifier les raisons de ces pertes. Celles-ci sont multiples : 5000 m<sup>3</sup> ont été expliqués (problèmes de compteurs, erreurs de comptabilité).

Reste à voir si et dans quelle mesure le phénomène se reproduira en 2021.

## Préavis 06/2017 Remplacement conduites eau Etoy-Lavigny

La Commission a demandé des détails par rapport aux surcoûts de génie civil sur le préavis.

La Commune a rencontré quelques soucis au carrefour de la route de Lavigny et du chemin des Pylônes. Essentiellement parce que certaines conduites à remplacer ne se trouvaient pas à l'endroit espéré, de nombreux mètres de fouilles ont été nécessaires, y compris sur de la route de Lavigny.

La Municipalité a aussi décidé de refaire les pattes d'oie en dur côté Genève à cause du trafic important sur ce secteur (jusqu'à 900 véhicules/jour). En compensation, le montant prévu pour répondre aux exigences cantonales pour les réfections de traversées de route n'a pas eu besoin d'être utilisé, car les travaux ont pu se faire sur la route fermée, ce que le Canton ne voulait initialement pas.

Finalement, le remplissage par du béton de l'ancienne conduite s'est beaucoup moins bien passé que prévu. Les surcoûts ont été partagés avec l'entreprise pour moitié ce qui correspond à CHF 12'867.00 à la charge de la Commune.



PATTES D'OIE AU CHEMIN DES PYLÔNES

### Préavis 01/2019 Défense incendie Espérance

A la clôture du préavis nous constatons une importante différence (environ CHF 150'000.-) entre le budget et la finalisation de celui-ci.

La Municipalité rappelle que le crédit avait été estimé avant appel d'offre, sous la pression de pouvoir bénéficier d'une mutualisation des travaux avec les SIL qui devaient poser leurs conduites de gaz entre le pressoir et l'Espérance. Un consortium de deux entreprises s'est formé pour effectuer tous les travaux, permettant de réaliser des synergies et de garder notre facture finale à un niveau bien inférieur aux estimations initiales.

De plus, un arrangement a été conclu avec l'Espérance : la Commune reprend une partie des eaux claires du site dans le nouveau collecteur du chemin du Roti, qui a été redimensionné à la hausse, pour un montant compensatoire de CHF 30'000.00.

Le préavis sera certainement amorti à fin 2021, les réserves des comptes affectés étant suffisantes.

## Assainissement des eaux

Une erreur est présente dans le tableau indicateur sur la STEP (p.10) : les 5'795 habitants connectés correspondent uniquement à Saint-Prex, alors que les 12'603 Equivalent habitants correspondent à Saint-Prex, Etoy et Buchillon (et leurs industries).

## Bâtiment administratif – parking souterrain

Les travaux d'hydrodémolition ont été interrompus car les dégâts étaient plus profonds que prévu : les gaines des câbles de précontraintes étaient endommagées. Ils ont repris sous la supervision d'un ingénieur civil. La Commission a fait part de son inquiétude par rapport à des opérations sur ces éléments structurants du béton. La Municipalité en est consciente, mais considère que l'ingénieur civil a travaillé selon les règles et signale qu'un suivi est mis en place.

## Accueil parascolaire et centre des jeunes

Un container de chantier rénové a été installé à côté du skate parc vers la salle polyvalente. Ce lieu est dédié à l'ensemble des jeunes du village qui souhaiteraient profiter de cet espace dans le respect du règlement.

Il leur sera possible de réserver cette espace auprès du CDJ pour demander l'accès pendant les heures d'ouverture de celui-ci. Un contrôle à distance sera effectué et le travailleur social de proximité de l'ASSAGIE fera des rondes régulières pour discuter avec les jeunes.

## Remerciements

La Commission formule ses sincères remerciements aux membres de la Municipalité, Madame Tania Séverin, Messieurs José Manuel Fernandez, Syndic, Roland Corthay, Charly Viquerat et Jean-Marc Schlaeppli ainsi qu'à Mesdames Ingrid Ciampi et Sarah Ruchet, respectivement Boursière et Secrétaire municipale, pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées aux questions de la Commission de gestion.

La pandémie a mis la Municipalité face à de nouveaux défis, contraintes et situations difficiles. Elle a fait front avec humanité, solidarité et efficacité. Nous lui exprimons pour cela, ainsi qu'au personnel communal, nos remerciements.

## Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2020, ainsi que le bilan, tels que présentés,
- d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
- de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

---

Etoy, le 9 juin 2021

Pour la Commission de gestion

Le Président



Thierry Cretegy

Le Rapporteur



Sylvie Jara